

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 26 MAI 2015 À 18 HEURES 30

N° 3 - 93 / 2015 : PROJET DE PASSERELLE ENTRE LE COEUR D'ALBI ET LA RIVE DROITE
 DU TARN – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 UNIQUE

L'An Deux Mille Quinze, le 26 mai

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 26 mai 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Naïma MARENGO), Michel FRANQUES (pouvoir de Geneviève PEREZ), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE (pouvoir de Patrick BÉTEILLE), Gisèle DEDIEU (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Claude LECOMTE (pouvoir de Michèle BARRAU-SARTRES), Bruno LAILHEGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Elodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membres suppléants présents votants : madame Agnès BRU

Membres suppléants présents non votants : Madame, messieurs, Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Geneviève PEREZ (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Patrick BÉTEILLE (pouvoir à Philippe BONNECARRÈRE), Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir à Claude LECOMTE), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Patrice BEDIER, Najat DELPEYRAT, Emmanuelle PIERRY, Gérard POUJADE, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Stéphane BARDY.

Membres suppléants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Rino GATEFIN, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 42

Votants : 45

N° 3 - 93 / 2015 : PROJET DE PASSERELLE ENTRE LE CŒUR D'ALBI ET LA RIVE DROITE DU TARN - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Pilote : Déplacements doux

Madame Sarah LAURENS, rapporteur,

Par délibération en date du 29 novembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le projet de passerelle entre le cœur d'Albi et la rive droite du Tarn, concernant la création d'un ouvrage en encorbellement sur le viaduc ferroviaire d'Albi et les aménagements urbains liés aux atterrissements.

Le projet de l'agence Ney & Partners, retenu à l'issue de la procédure de concours, a été soumis à une concertation préalable qui s'est déroulée de juillet 2013 à octobre 2014. Par délibération en date du 7 octobre 2014, le conseil communautaire a approuvé le bilan de cette concertation.

A la demande de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, l'équipe de maîtrise d'œuvre a retravaillé le projet pour tenir compte des suggestions et demandes formulées pendant la concertation.

Ainsi, concernant la qualité de vie et l'environnement plusieurs dispositifs sont dès à présent intégrés dans le projet ; ils sont destinés à :

- préserver l'intimité et la sécurité des personnes (rehaussement du garde-corps, installation d'un brise-vue opaque au droit de l'habitation privée, installation d'une plinthe en pied de garde-corps, dispositif de vidéo-protection,.) ;
- réduire les nuisances sonores au droit des habitations (suppression du banc à l'entrée de la passerelle côté rive droite) ;
- limiter les impacts lumineux (suppression de l'éclairage en pied de garde-corps, éclairage sécuritaire orienté vers le cheminement).

Concernant le stationnement, le projet a également été adapté pour répondre aux besoins des riverains et des personnes à mobilité réduite.

Pour le projet urbain, le choix des matériaux pour les places du Château et du Calvaire est en cours de définition avec l'architecte des bâtiments de France.

A ce stade, il convient de procéder aux enquêtes publiques nécessaires à l'avancement du projet.

En effet, au titre du code de l'environnement, ce projet est soumis à étude d'impact et, par conséquent, à enquête publique environnementale. L'étude d'impact a été réalisée et sera jointe au dossier d'enquête publique.

En outre, pour sa réalisation, des acquisitions foncières s'avèrent nécessaires. En effet, ce projet qui se développe en aval du viaduc ferroviaire, sur un tracé rectiligne, impacte la propriété privée figurant au cadastre de la commune d'Albi, section AV n°14.

Les acquisitions à réaliser portent sur :

- une emprise au sol d'une surface d'environ 30 m² nécessaire pour la construction de la culée de la passerelle en rive droite ;
- un volume en surplomb, d'une surface de base d'environ 121,5 m² dans lequel s'inscrira la partie de la passerelle au droit de la parcelle AV 14 ;

- un volume en surplomb nécessaire pour les inspections pluriannuelles (tous les 5 ans) et les opérations d'entretien éventuelles. Ces interventions seront réalisées depuis la passerelle à l'aide d'une nacelle à déport négatif.

Des négociations avec le propriétaire sont en cours mais n'ont pas, à ce jour, abouti.

Aussi, considérant le caractère d'intérêt général du projet il convient d'envisager le recours à la procédure d'expropriation. La collectivité qui entend privilégier les négociations amiables, pourra interrompre cette procédure à tout moment, dès lors qu'un accord interviendrait.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois est donc appelée à solliciter auprès de monsieur le Préfet du Tarn l'ouverture d'une enquête publique unique, au sens de l'article L 123-6 du Code de l'environnement regroupant l'enquête publique aux fins d'obtention de la DUP, l'enquête parcellaire et l'enquête publique au titre du code de l'environnement.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le plan de sauvegarde et de mise en valeur d'Albi, modifié par arrêté préfectoral du 31 juillet 2014 ;

VU le plan délimitant les emprises (terrain et volumes) à acquérir ;

VU le plan général des travaux d'aménagement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, par 31 voix pour, 12 abstentions (messieurs Pascal PRAGNÈRE, Jean-Paul RAYNAUD, Claude JULIEN, Robert AZAIS, Pierre DOAT, Michel MARTY, Fabien LACOSTE, mesdames Céline TAFELSKY, Blandine THUEL, Dominique MAS, Joëlle VILLENEUVE, Élodie Nadjar) **et 2 contre** (messieurs Frédéric CABROLIER, Robert GAUTHIER).

DÉCIDE de procéder à toutes acquisitions nécessaires à l'opération envisagée consistant à réaliser une passerelle entre le cœur d'Albi et la rive droite du Tarn ;

DÉCIDE que les acquisitions seront réalisées soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ;

DÉCIDE de solliciter de monsieur le Préfet du Département du Tarn l'ouverture des enquêtes publiques réglementaires (utilité publique, parcellaire, environnementale) en vue notamment de la Déclaration d'utilité publique de l'opération ;

DONNE tous pouvoirs à monsieur le président pour signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

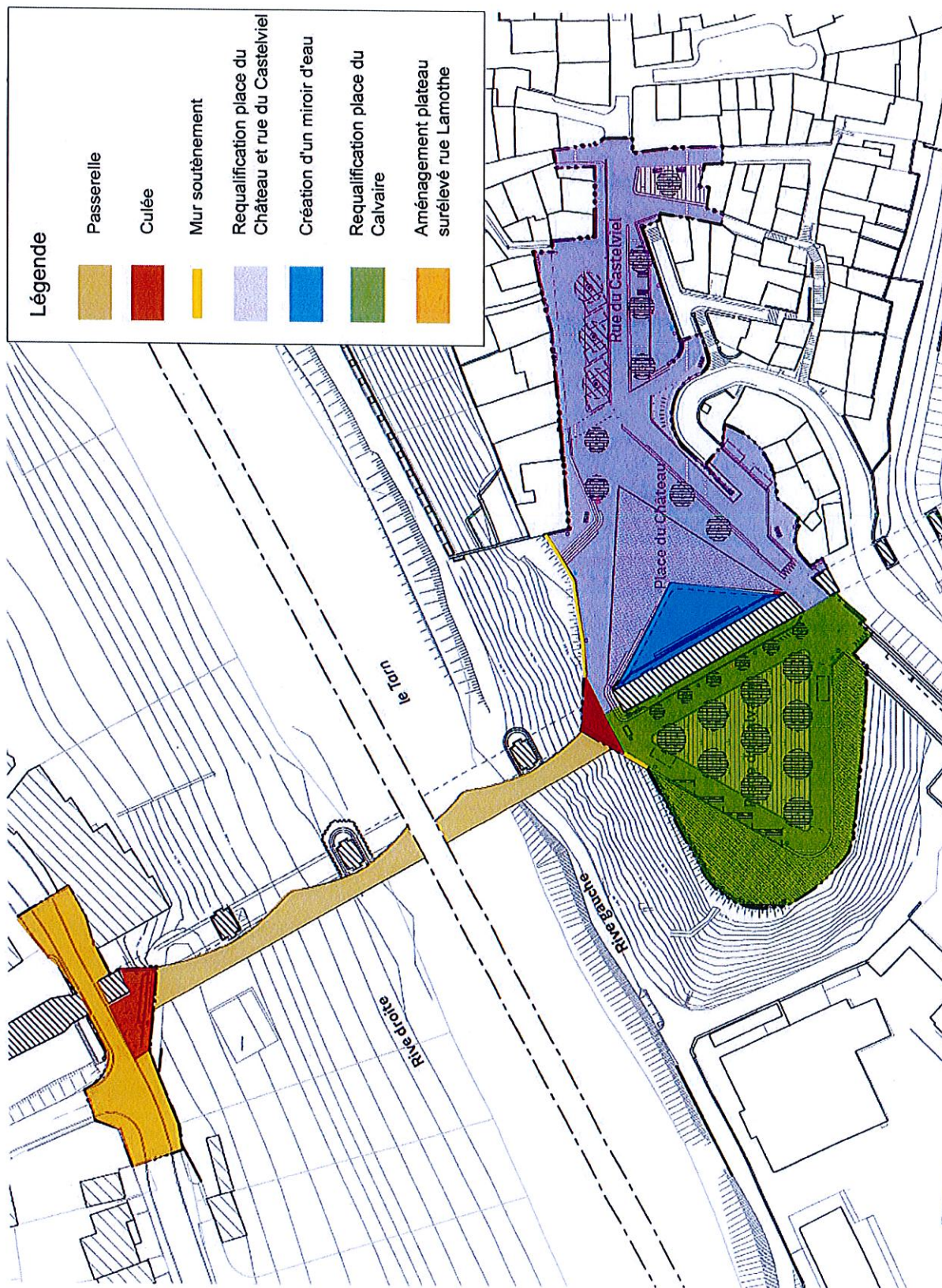
Pour extrait conforme,
Fait le 26 mai 2015,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE



Projet Passerelle : plan général des travaux



Envoyé en préfecture le 03/06/2015

Reçu en préfecture le 03/06/2015

Affiché le - 4 JUIN 2015 

ID : 081-248100737-20150603-3_93_2015-DE